

Immobilier

BLOC 3 : Pilotage efficace d'une unité professionnelle dans le secteur de l'immobilier, via la maîtrise des différents aspects liés à la gestion d'une organisation

Bac + 3 reconnu par l'Etat – Niveau 6 - Code RNCP : 34479

1. Gestion Financière et Culture Entrepreneuriale :

- C1** : Etre capable de Comprendre et d'analyser le bilan
- C2** : Etre capable de Comprendre et analyser le compte de résultat
- C3** : Etre capable d'Analyser le tableau des Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG)
- C4** : Etre capable de Donner des réponses pertinentes et proposer des solutions adéquates suite à l'analyse économique et financière de l'entreprise
- C5** : Savoir établir un prévisionnel dans le cadre d'un projet de création d'entreprise
- C6** : Mettre en place des outils nécessaires au suivi de la trésorerie et de l'exploitation
- C7** : Donner des réponses pertinentes suite à l'analyse économique et financière du projet

2. Droit :

- C1** : Repérer les problèmes juridiques
- C2** : Qualifier une situation juridiquement
- C3** : Conseiller et orienter le client vers une solution juridique adaptée

PREREQUIS:

- Niveau Bac +2 minimum
- Niveau BAC et 5 années d'expérience professionnelle

PROFIL:

- Sens de l'observation et de l'analyse
- Sens du relationnel
- Rigoureux et méthodique
- Esprit d'initiative

PUBLIC:

- Demandeur d'emploi
- Salarié
- Personne en reconversion
- Personne en situation de handicap (adaptation de la formation possible)

NOTRE METHODE:

- Les cours sont dispensés en face à face, en alternant des apports théoriques et des expériences pratiques
- L'équipe pédagogique est constituée principalement de professionnels de secteur

Modalité d'évaluation :

Chaque bloc de compétences se valide de manière indépendante.

Deux cas de figure :

1. Validation des compétences par l'expérience
2. Validation des compétences par mise en situation professionnelle

Validation totale ou partielle :

La validation d'un bloc de compétences suppose l'acquisition de chaque compétence qui le constitue.

En cas de validation partielle, le candidat sera évalué lors d'un prochain jury sur le ou les module(s) non validé(s) uniquement. En cas d'échec à un CCP mais acquisition d'au moins un module, le candidat pourra conserver le bénéfice des résultats obtenus à chaque module acquis pendant 5 ans. Il ne pourra cependant bénéficier des résultats obtenus pour la validation de la certification tant que le CCP ne sera pas validé dans son intégralité.

Si l'ensemble des blocs de compétences est validé, la validation du titre par la formation est subordonnée à la présentation écrite et orale d'un mémoire réalisé autour d'une thématique globale, choisie par le candidat et en lien avec le secteur d'activité de la spécialité choisie.



3. *Communication et management :*

- C1** : Conduire et/ou participer à une réunion et adapter son comportement en fonction de la situation y compris à distance
- C2** : Identifier le style de management avec le management situationnel, adopter le style adapté en fonction de la personne et de la situation
- C3** : Utiliser la communication managériale pour motiver et donner du sens avec les salariés, utiliser les réseaux sociaux
- C4** : Gérer les situations difficiles : DESC triangle KARPMANN
- C5** : Mener des entretiens de type recrutement, évaluation, professionnel et recadrage



4. *Réseaux sociaux :*

- C1** : Etre capable de Comprendre l'intérêt et les utilisations des réseaux sociaux pour une entreprise
- C2** : Comprendre comment animer une communauté
- C3** : Comprendre comment élaborer et présenter une stratégie social media



5. *Diagnostic analytique et commercial :*

- C1** : Analyser l'entreprise sur son marché
- C2** : Positionner l'entreprise et définir une stratégie répondant à sa problématique
- C3** : Définir un plan d'action commercial
- C4** : Savoir utiliser les outils d'analyse



6. *Législation et Gestion des Ressources Humaines :*

- C1** : Etre capable de suivre l'évolution du droit du travail et la mettre en œuvre & d'assurer la gestion administrative liée aux contrats de travail
- C2** : Être capable de maîtriser les formalités d'embauche & d'appliquer et suivre régulièrement les règles, règlements et conventions
- C3** : Être capable de construire des plannings horaires, gérer les heures supplémentaires, complémentaires ou autres & de construire des plannings des congés et de gérer les différents types de congés
- C4** : Être capable de gérer accident de travail, accident de trajet, maladie professionnelle, maladie non professionnelle
- C5** : Être capable d'évaluer et sanctionner une faute professionnelle & de respecter les procédures inhérentes à une sanction

